

Les adaptations pédagogiques

L'EIP a des besoins éducatifs particuliers qui peuvent nécessiter la mise en place d'adaptations pédagogiques spécifiques, permettant une prise en charge éducative particulière et partagée au sein de l'établissement.

Cette prise en charge s'inscrit pour l'enseignant dans un cadre à la fois très structuré (pour gérer la monopolisation de la parole, la perturbation générée par l'élève) et bienveillant (en raison de l'hypersensibilité des EIP, de leur sens aigu de l'injustice...).

Conseils de prise en charge

- ⇒ Repérer de façon précise et construite les besoins de l'élève pour construire les apprentissages ;
- ⇒ Diversifier les méthodes d'évaluation ; lors de l'évaluation des acquis, évaluer cet élève sans attendre de lui ni plus ni mieux que ce qui est requis à ce moment du cursus scolaire ;
- ⇒ Prendre conscience de ses particularités et de l'incidence sur sa relation aux autres (vivre ensemble) ;
- ⇒ Dépasser les contenus disciplinaires en proposant des projets ou des ateliers complémentaires (ateliers philo, scientifiques, sportifs, culturels...);
- ⇒ Proposer des tâches complexes permettant l'enrichissement et l'approfondissement dans des domaines de grande réussite ;
- ⇒ Utiliser pleinement les possibilités offertes grâce à l'organisation par cycle pour adapter le parcours de ces élèves à leurs besoins (décloisonnements) ;
- ⇒ Éviter de répondre systématiquement aux questions n'intéressant pas l'ensemble du groupe-classe, établir des règles de communication ;
- ⇒ Adapter le parcours en l'accélérant pour certains d'entre eux ;
- ⇒ Rassurer l'enfant en étant cadrant.

Des axes pédagogiques à développer

- ⇒ La méthodologie (apprendre à ordonner, synthétiser et argumenter, acquérir des stratégies d'apprentissage et de mémorisation, faire des choix) ;
- ⇒ La compréhension des implicites : en effet, bien souvent l'EIP a une interprétation différente du sens implicite et des consignes, ce qui peut le conduire à des erreurs ;
- ⇒ Le travail sur le ressenti, les relations interpersonnelles et la gestion des codes de communication.

Les PPRE et le lien avec les familles

Afin de répondre aux besoins spécifiques de l'élève intellectuellement précoce, l'enseignant pourra proposer de mettre en place un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE).

La mise en place d'un PPRE doit s'inscrire dans une démarche d'équipe qui implique fortement l'élève. **L'association de la famille à cette démarche est une condition essentielle de sa réussite.** Le PPRE peut être mis en place dans le premier ou le second degré.

Il doit être conçu, présenté à l'élève et mis en œuvre prioritairement comme un outil de motivation, de mise en confiance. Il consiste en un plan coordonné d'actions, conçues pour répondre aux difficultés de l'élève, formalisé dans un document qui en précise les objectifs, les modalités, les échéances ainsi que les modes d'évaluation. Ce dispositif doit permettre à l'élève intellectuellement précoce, au terme de quelques semaines d'engagement, de mesurer la réalité des progrès accomplis et l'écart mobilisateur entre une situation de départ et une situation d'arrivée.

Scolariser des élèves intellectuellement précoces

Guide pour les équipes éducatives

Un élève brillant n'est pas forcément précoce

Un enfant précoce n'est pas forcément brillant

Un élève décrocheur peut être précoce

Un élève en grande difficulté scolaire peut être précoce

Un enfant turbulent peut être précoce

Mais un enfant brillant peut être précoce

Définition

Les Élèves Intellectuellement Précoces (EIP) se caractérisent avant tout par un fonctionnement cognitif spécifique qui entraîne des particularités importantes dans les processus d'apprentissage, de compréhension, mais aussi d'attention.

Les termes « intellectuellement précoce », « surdoué », « à haut potentiel » ou « à haut potentiel intellectuel », etc. s'appliquent à la même population.

Ils peuvent quelquefois avoir un fonctionnement différent et un comportement paradoxal, parfois accompagné de troubles associés.

Si le quotient intellectuel (QI) a longtemps été utilisé comme unique critère pour repérer les élèves EIP, il est aujourd'hui considéré comme un simple indicateur parmi d'autres.

Ce sont des élèves à Besoins Éducatifs Particuliers (BEP) que l'on trouve dans toutes les classes et dans tous les milieux sociaux et la plupart du temps leur scolarité se fait sans heurt important.

Les particularités

Particularités cognitives

Accès rapide au langage oral, vocabulaire riche et varié

Acquisition rapide et parfois spontanée de la lecture

Difficultés à entrer dans l'écrit

Décalage entre la production écrite et les performances verbales

Grande facilité de mémorisation

Très bonnes capacités d'abstraction ; recherche de complexité

Argumentation permanente, cohérente, pertinente

Irrégularité inexpliquée des résultats

Particularités socio-affectives

Perception exacerbée des stimuli extérieurs

Forte sensibilité et réactivité affective, hyperémotivité

Sens aigu de la justice, réaction vive face à l'injustice

Difficultés à acquérir les règles de communication en groupe

Besoin de sens pour accepter les règles et les consignes

Grand besoin de reconnaissance de ses capacités

Anxiété, sentiment d'être incompris, mésestime de soi

En quête de compagnie d'enfants plus âgés et d'adultes

Potentiellement victime de harcèlement

Particularités comportement/personnalité

Curiosité et questionnement abondant ; élèves très observateurs

Désir de savoir et de comprendre, pas nécessairement d'apprendre

Imagination débordante, créativité

Préoccupations existentielles en décalage avec l'âge de l'élève

Grand sens de l'humour (maîtrise précoce du second degré)

Souvent désordonné, travail peu soigné ou perfectionniste invalidant

Participation active parfois intempestive et critique

Capacité à faire plusieurs activités à la fois, donne l'impression de ne pas écouter

Ennui pouvant aller jusqu'au refus de l'école et à l'état dépressif

Agitation, provocation, comportement parfois difficile, gestion

malhabile de son agressivité

Des ressources

Textes règlementaires

La loi de refondation de l'École de juillet 2013

Ce texte « reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative.»

Parcours scolaire des élèves intellectuellement précoces à l'école et au collège

Circulaire n° 2007-158 du 17-10-2007; BO n°38 du 25 octobre 2007

Guide d'aide à la conception de modules de formation pour une prise en compte des élèves intellectuellement précoces

Circulaire n°2009-168 du 12-11-2009; BO n°45 du 3 décembre 2009

Des sites Internet pour des ressources

Personnalisation des parcours des élèves intellectuellement précoces

Éduscol : <http://eduscol.education.fr/cid59724/eleves-intellectuellement-precoces.html>

INSHEA : <http://www.inshea.fr>

Dossiers pédagogiques

Éduscol

Scolariser des élèves intellectuellement précoces (2013)

Guides sur les sites académiques de la Réunion, de Grenoble, de Montpellier etc.

Rapport

Le rapport Delaubier de janvier 2002 « La scolarisation des élèves intellectuellement précoces »

<http://www.education.gouv.fr/cid2022/la-scolarisation-des-eleves-intellectuellement-precoces.html>

Les acteurs

Les acteurs internes à l'Éducation nationale

Le psychologue scolaire ou conseiller d'orientation psychologue ;

Le médecin de l'Éducation nationale ;

L'infirmière de l'Éducation nationale ;

L'assistante sociale de l'Éducation nationale ;

Le directeur d'école et l'équipe éducative ;

Le chef d'établissement, le conseiller principal d'éducation,

le professeur principal et l'équipe éducative.

Le référent académique

Pascale Derrien, conseillère technique académique ASH

ash-academie@ac-creteil.fr

Les conseillères techniques académiques

Nadine Labaye, médecin CT académique

ce.sema@ac-creteil.fr

Françoise Bénédicte, infirmière CT académique

ce.seia@ac-creteil.fr

Jeannine Zakowetz, assistante sociale CT académique

ce.sesa@ac-creteil.fr

Les référents départementaux

[77] Christian Sireix, IEN ASH

ce.0771215c@ac-creteil.fr

<http://www.dsden77.ac-creteil.fr>

Jean Christophe Ponot, chargé de mission EIP

jean-christophe.ponot@ac-creteil.fr

[93] Annie Talamoni, IEN 1^{er} degré

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr>

ce.0932479p@ac-creteil.fr

Jacques Le Moigne, IEN IO pour le 2nd degré

ce.93ien-io@ac-creteil.fr

[94] Alain Zilberschlag, IEN 1^{er} degré

<http://www.ia94.ac-creteil.fr>

<http://www.ia94.ac-creteil.fr/parent/EIP.htm>

ce.0940932c@ac-creteil.fr

Catherine Vie, IEN IO pour le 2nd degré

ce.94io@ac-creteil.fr

Les acteurs externes à l'Éducation nationale

Les parents

Les professionnels

Les associations

A.F.E.P (Association française pour les enfants précoces)

<http://www.afep.asso.fr>

ANPEIP (Association nationale pour les enfants intellectuellement précoces)

<http://www.anpeip.org/>